



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/049 / 2480

Objet : Signature d'un marché d'assurances de dommages-ouvrage pour la construction d'un ALSH

Le Maire de la commune de Cabriès

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
VU la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;
VU la consultation en procédure adaptée lancée par la commune et sa publication au BOAMP n° 25-31999 du 20/03/2025 ;
VU le rapport d'analyse des offres présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage AFC Consultants ;
CONSIDERANT les propositions des sociétés pour ce marché, jugées économiquement avantageuses ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le contrat n° 25002F avec la société Mutuelle des Architectes Français / Cabinet ARTEC pour un montant de 36 317 € TTC comprenant les garanties obligatoires sur travaux neufs et les garanties facultatives ;

ARTICLE 2 : Le présent contrat rentrera en application à la date de notification ;

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2025, et éventuellement des suivants ;

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la société Mutuelle des Architectes Français / Cabinet ARTEC et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre L'Etang ;

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 3 juin 2025

Le Maire
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250603-DEC_2025_049-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025